

STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION VALS DE LA MAINE ET DU LOUET

Comité de Pilotage

13 DÉCEMBRE 2016
ANGERS



DIRECTIVE INONDATION



- Echelle européenne :**
 - Fixe le cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.
 - Objectifs de résultats (réduire les conséquences négatives liées aux inondations)
- Echelle nationale :**
 - Traduction de la DI
 - Introduction d'une Stratégie Nationale
- Echelle hydrographique :**
 - Décline les objectifs de la SNGRI
 - Prévoit des dispositions spécifiques sur les TRI
- Echelle locale :**
 - Outil de mise en œuvre de la DI
 - Déclinaison du PGRI Loire-Bretagne à l'échelle du TRI

08.12.16

DIRECTIVE INONDATION

PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION (PGRI)

Le PGRI Loire-Bretagne fixe 6 objectifs, **déclinés en 46 dispositions** ; il s'appuie sur un diagnostic de territoire actualisé et prévoit les mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs

<p>Objectif 1 Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que des zones d'expansion des crues et des submersions marines</p> <p>Exemple de disposition : Préserver les zones inondables non urbanisées</p>	<h1 style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">P G R I</h1>	<p>Objectif 4 Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale</p> <p>Exemple de disposition : Prendre en compte les limites des systèmes de protection contre les inondations</p>
<p>Objectif 2 Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque</p> <p>Exemple de disposition : Prendre en compte le risque de défaillance des digues</p>		<p>Objectif 5 Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation</p> <p>Exemple de disposition : Informer sur les plans de prévention des risques inondations</p>
<p>Objectif 3 Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable</p> <p>Exemple de disposition : Réduire la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger pour la population</p>		<p>Objectif 6 Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale</p> <p>Exemple de disposition : Mettre en sécurité les services utiles à un retour rapide à une situation normale</p>

Arrêté le 22/12/2015. Mis à jour tous les 6 ans.

DIRECTIVE INONDATIONS

Pour chaque Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) et en déclinaison du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) doit être élaborée pour réduire les conséquences négatives des inondations.

Une SLGRI comprend :

- 1) un diagnostic du territoire ;
- 2) les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation issues de l'étape « cartographie » et complétées si besoin ;
- 3) des objectifs de réduction des risques déclinés du PGRI et des « mesures », notamment de prévention, de protection et de sauvegarde adaptées pour atteindre ces objectifs.

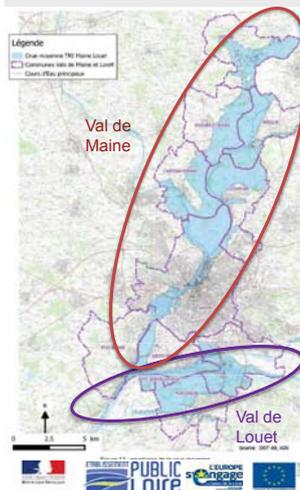
DIRECTIVE INONDATIONS

TRI ANGERS – VAL D'AUTHION - SAUMUR

1. SLGRI Vals de la Maine et du Louet
- Pilotage de projet :
- Préfecture Maine et Loire (appui DDT)
 - Angers Loire Métropole (EPL en appui à la collectivité)
1. SLGRI Vals d'Authion et de la Loire
- Pilotage de projet :
- Préfecture Maine et Loire (appui DDT)
 - EP Loire



STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION VALS DE LA MAINE ET DU LOUET



- ✓ 11 Communes concernées ;
- ✓ Un contexte particulier et des influences entre Maine et Loire, montée des eaux lentes, aucune digue classée ;
- ✓ 3 scénarios de crue issus de la cartographie du TRI :
 - **Fréquente** : couvrant deux événements différents 1994 (crue de Loire) et 2000 (Crue de Maine) – Temps de retour : 10 à 20 ans ;
 - **Moyenne** : couvrant deux événements différents 1910 (crue de Loire) et 1995 (Crue de Maine) – Temps de retour : 100 à 300 ans ;
 - **Extrême** : Hypothèse de concomitance de deux crues centennales de la Loire et de la Maine – Temps de retour : supérieur à 500 ans.
- ✓ 3 instances définies par l'arrêté du 26 Août 2015 :
 - ✓ Conférence des acteurs ;
 - ✓ Comité de Pilotage ;
 - ✓ Comité technique : issu du comité de pilotage



LA CONCERTATION

13 DÉCEMBRE 2016
ANGERS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

SLGRI VALS DE LA MAINE ET DU LOUET

- Mai 2016** Concertation des Communes sur le diagnostic: Réunion de présentation, remise d'une synthèse du diagnostic par commune. Apports d'éléments des communes au diagnostic.
- Juin 2016** Comité de Pilotage : Validation du diagnostic et de la démarche de concertation
- Juillet 2016** Envoi d'un questionnaire aux membres de la conférence des acteurs
- Automne 2016** 4 Groupes de travail thématiques : Conscience et culture du risque (20.09) ; Gestion de crise (27.09) ; Planification et Aménagement (11.10) ; Réseau (4.10) ; Gestionnaires de réseaux
- Novembre 2016** Restitution des groupes de travail (29.11)
- Décembre 2016** Validation par le Comité de Pilotage – 13 décembre 2016
- Janvier 2017** Validation par la Conférence des acteurs

RETOURS DU QUESTIONNAIRE

Chiffres clés :

- ❖ Envoi du questionnaire à 29 organismes ;
 - 13 réponses
 - 14 sans réponses
 - 2 n'ont pas souhaités répondre

Reprise des idées dans les groupes de travail et priorisation des axes du PGRI :

Axe du PGRI	Priorités
Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.	1
Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque inondation	2
Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.	3
Préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues.	3
Réduire les dommages aux biens et aux personnes implantés en zone inondable	5
Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.	6

GROUPES DE TRAVAIL

Thème	Nombre de participants	Nombre d'organismes représentés
Conscience et culture du risque	19	14
Gestion de crise	22	15
Planification et Aménagement	21	15
Réseaux	15	9
Restitution	35	26

- 37 structures invitées à chaque groupe (élargissement à d'autres gestionnaires de réseaux et acteurs locaux)
- 32 structures ont participé à au moins 1 groupe de travail
- 56 personnes ont participé à au moins 1 groupe de travail

PROGRAMME D' ACTIONS

13 DÉCEMBRE 2016
ANGERS

PROGRAMME D' ACTIONS

Suite à la concertation **45 mesures** ont été identifiées selon 4 thèmes :

- Conscience et culture du risque
- Gestion de crise
- Planification et Aménagement
- Réseaux

Les tableaux récapitulatifs vous ont été transmis au préalable.

Le **degré de priorité** de chaque mesure ressortie des groupes de travail est indiqué dans ce tableau.

Priorité 1 : Actions à réaliser dans les 3 premières années d'animation

Priorité 2 : Actions à réaliser dans les 3 dernières années d'animation

Priorité 3 : Actions à engager en fin de cycle voire à repousser au cycle suivant.

Suite aux groupes de travail, il est apparu important d'**ajouter une action d'animation de la SLGRI** ainsi :

Action	Eléments du diagnostic et du questionnaire		Définition du programme d'actions		Priorité 1, 2 ou 3
	Porteurs identifiés ou potentiels	Indicateurs réalisés à atteindre	Mise en oeuvre		
Animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine/Louet	Structure en charge de la SLGRI	6 (nbre d'année)	Animation de la SLGRI Maine/Louet et des actions ciblées, Mobilisation des porteurs et des acteurs, Assistance technique et administrative, mobilisation des financements		1

PROGRAMME D'ACTIONS
CONSCIENCE ET CULTURE DU RISQUE

Sous-thèmes	N°	Actions	Priorité
Maintenir la culture du risque	C1	Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication	1
	C2	Implanter des repères de crues et compléter l'existant	1
	C3	Faire de la communication régulière auprès de la population	1
	C8	Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires	1
	C5	Communiquer auprès des acteurs du logement	2
	C6	Communiquer auprès des Etablissements scolaires	2
	C7	Créer des événements sur le thème des inondations	3
	C4	Promotion des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS) (PGRI 5-5)	3
Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants	C9	Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote	2
	C10	Développer les outils numériques (applications) dans la culture du risque	3

"C3" : Mesure réglementaire

Actions de priorité 3 : A maintenir dans ce cycle ou à remettre au programme SLGRI suivant ?



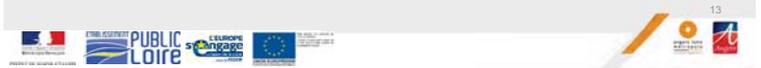
12

PROGRAMME D'ACTIONS
GESTION DE CRISE

N°	Actions	Priorité
G1	Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise	1
G2	Mettre en cohérence l'accès aux moyens des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	1
G3	Mettre en place des exercices PCS réguliers	1
G5	Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)	2
G7	Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation	2
G8	Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise	2
G6	Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation	2
G4	Favoriser les réserves communales de sécurité civile	3
G9	Mettre en place une plateforme de communication et d'alerte	3

"G3" : Mesure réglementaire

Actions de priorité 3 : A maintenir dans ce cycle ou à remettre au programme SLGRI suivant ?



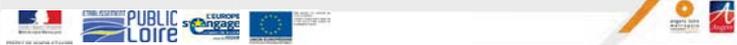
13

PROGRAMME D'ACTIONS
RÉSEAUX

Sous-thèmes	N°	Actions	Priorité
Amélioration de la connaissance	R1	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants	1
	R2	Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux	1
	R3	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des routes	3
	R4	Améliorer la connaissance sur les réseaux d'Eaux pluviales urbaines	3
Réduction de la vulnérabilité et actions préventives	R5	Prendre en compte l'enjeu inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement	1
	R6	Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux	2
	R7	Exercice de simulation avec les gestionnaires de réseau	2
	R9	Communiquer les informations "réseaux" auprès des collectivités	2
	R10	Organiser une rencontre annuelle entre les gestionnaires de réseaux, l'état et les collectivités.	2
	R8	Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Ponts de Cé face au scénario extrême	3

Proposition de suppression de l'action R3 car suite au retour du Conseil Départemental il apparaît que les informations existent et ne méritent qu'un traitement léger. Cette problématique et le lien avec les Communes seront intégrés dans la mesure G2 « Mise en cohérence des PCS ».

Actions de priorité 3 : A maintenir dans ce cycle ou à remettre au programme SLGRI suivant ?



14

PROGRAMME D'ACTIONS
RÉSEAUX

Des précisions ont été demandées aux gestionnaires de réseau sur les mesures R1 et R6

Réponses reçues à ce jour :

- ALM - Boucle optique Angevine : Projet de plan pluriannuel de sécurisation de la Boucle optiques ;
- GRDF : Recensement des zones impactées, analyse précise des sites à enjeux (hôpitaux, crèches...). Pérennisation des investissements liés au renouvellement du réseau Basse Pression du scénario moyen ;
- Orange : Etude d'évaluation des zones concernées par des perturbations sur les 3 aléas. En cas de nouvelle installation, prise en compte possible du caractère inondable sous réserve de disposer d'information par les acteurs locaux. Actions de réduction de la vulnérabilité de l'existant impossible au vu des moyens actuels ;
- CC Loire Aubance : Aucune action à envisager sur l'assainissement (ANC) ;
- SIEML : Possibilité uniquement sur le réseau d'éclairage (enjeu non prioritaire), possibilité d'être un acteur en lien avec le concessionnaire : ENEDIS



15

PROGRAMME D'ACTIONS
RÉSEAUX

Des précisions ont été demandées aux gestionnaires de réseau sur les mesures R1 et R6

Réponses reçues à ce jour :

- ALM Eau potable: Cartographie des conduites sensibles, étude de vulnérabilité, pose de vannes sectorielles ;
- ALM Assainissement: Cartographie des réseaux et stations de relevage concernés (recensement des armoires électriques sous les plus hautes eaux), Etude de vulnérabilité de la station de La Baumette. Evaluation des coûts de curage suite à la décrue (pour le réseau pluvial aussi).
- CC Loir et Sarthe : Inscription d'une analyse de l'existant et de préconisations d'actions dans le cadre du prochain schéma.
- SIAEP Loir et Sarthe : Inscription d'une analyse de l'existant et de préconisations d'actions dans le cadre du prochain schéma.

En attente de réponse : ENEDIS, SIAEP de Juigné (Eau potable).

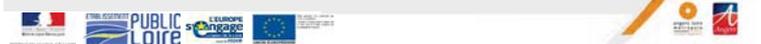


16

PROGRAMME D'ACTIONS
PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT

Sous-thèmes	N°	Actions	Priorité
Amélioration et partage de la connaissance	P2	Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme.	1
	P4	Améliorer la connaissance sur les risques de pollution	1
	P6	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (drainage, fossés et Zones humides)	2
	P1	Création du InterCLE à l'échelle du bassin versant de Maine/Louet	3
	P3	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel (Obligatoire PGRI 6-3)	3
Réduction de la vulnérabilité	P5	Opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol	3
	P7	Promouvoir la réduction de la vulnérabilité	1
	P8	Réduire la vulnérabilité des logements	1
	P9	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	1
Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements	P10	Réduire la vulnérabilité des ERP hors établissements publics	1
	P11	Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments et services publics	2
	P13	Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation	1
Harmonisation des documents	P12	Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables	3
	P14	Réviser des cartes du TRI en fonction de la connaissance	2
	P15	Harmoniser les découpages TRI/PPRI	2

Actions de priorité 3 : A maintenir dans ce cycle ou à remettre au programme SLGRI suivant ?



17

RÉDACTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

➤ Stratégie locale de gestion du risque inondation Maine/Louet : les projets de documents

Tome 1 : Diagnostic de territoire

Tome 2 : Programme d'actions

- Synthèse du diagnostic
- Bilan de la concertation :
 - ✓ Questionnaires
 - ✓ Groupes de travail
- Programme d'actions
- Annexes :
 - ✓ Questionnaire vierge
 - ✓ Comptes rendus des groupes de travail
 - ✓ Fiches actions



ANNEE	INDICATEUR	INDICATEUR	INDICATEUR
2018	2019	2020	2021
2018	2019	2020	2021

RECAPITULATIF DES ACTIONS

Les documents d'information destinés aux riverains (DRI) sont en cours de rédaction et seront envoyés aux riverains en 2018.

Les documents d'information destinés aux riverains (DRI) sont en cours de rédaction et seront envoyés aux riverains en 2018.

Les documents d'information destinés aux riverains (DRI) sont en cours de rédaction et seront envoyés aux riverains en 2018.

Les documents d'information destinés aux riverains (DRI) sont en cours de rédaction et seront envoyés aux riverains en 2018.

18

DÉMARCHE DE VALIDATION

➤ Démarche de validation :

- 1) Fin Janvier : Conférence des acteurs ;
- 2) Juin : Passage en Commission Mixte Inondation ;
- 3) Arrêté du Préfet de Département.

L'animation de ce programme débutera en parallèle. Une présentation pourra être faite en conseil municipal des communes concernées.

Les possibilités de financement seront précisées suite à la réponse de la DREAL Centre.

19

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION VALS DE LA MAINE ET DU LOUET

RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Merci de votre attention